

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2012

COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS	4
Bilan	4
Compte de Résultat	6
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS.....	7
Note 1 : Cadre juridique, activités et organisation	7
1.1. Statut Juridique	7
1.2. Principales Missions de la Banque	7
1.3. Organes de décision et de contrôle	8
Note 2 : Principes et méthodes comptables.....	11
2.1. Référentiel comptable en vigueur au 31 décembre 2012.....	10
2.2. Exercice	10
2.3. Principes comptables.....	10
2.4. Base comptable	11
2.5. Architecture du système comptable	11
2.6. Comptabilisation de l'actif et du passif	12
2.7. Modalités d'enregistrement des produits et charges	12
2.8. Impôts et taxes.....	13
2.9. Avoirs extérieurs en Compte d'Opérations	13
2.10. Autres avoirs extérieurs	13
2.11. Avoirs en or	15
2.12. Avoirs et opérations avec le FMI.....	15
2.13. Créances sur les établissements de crédit.....	16
2.14. Créances sur les Trésors Nationaux	16
2.15. Dépôts des Trésors Nationaux et Comptables Publics	16
2.16. Titres de participation non consolidés et autres immobilisations financières.....	17
2.17. Immobilisations corporelles et incorporelles	17
2.18. Autres actifs – stocks de billets et monnaies non émis	18
2.19. Billets et monnaies en circulation	18
2.20. Emprunts et dettes.....	19
2.21. Provisions pour risques et charges	19
2.22. Avantages du personnel	19
2.23. Réserves	20
2.24. Gestion des risques	20
2.25. Engagements hors bilan	21

COMPTES ANNUELS

2.26. Evénements postérieurs à la clôture	22
2.27. Audit et approbation des comptes sociaux	22
2.28. Tableau de flux de trésorerie	22
Note 3 : Cours des monnaies étrangères et prix de l'or à la clôture	22
Note 4 : Faits caractéristiques de l'exercice	23
Note 5. Avoirs extérieurs à vue	24
Note 6 : Autres avoirs extérieurs	26
Note 7 : Encaisse Or	28
Note 8 : Fonds Monétaire International	29
Note 9 : Créances sur les banques.....	31
Note 10 : Créances sur les Trésors nationaux	31
Note 11 : Contreparties allocations DTS.....	33
Note 12 : Valeurs immobilisées	33
Note 13 : Autres actifs – stocks de billets et monnaies non émis.....	37
Note 14 : FMI - Ajustements	38
Note 15 : Débiteurs divers et comptes de régularisation actif.....	38
Note 16 : Billets et pièces en circulation	39
Note 17 : Trésors et Comptables Nationaux	40
Note 18 : Dépôts des banques et institutions financières	41
Note 19 : Autres comptes courants	42
Note 20 : FMI – Allocations des DTS	43
Note 21 : Emprunts et dettes à long et moyen terme	44
Note 22 : Provisions.....	44
Note 23 : Report à nouveau	46
Note 24 : Réserves	46
Note 25 : Capital, primes et fonds de dotation	47
Note 26 : Créiteurs divers et comptes de régularisation passif.....	48
Note 27 : Résultats sur avoirs extérieurs.....	49
Note 28 : Résultat sur opérations avec la clientèle	50
Note 29 : Résultat sur opérations avec les institutions financières	51
Note 30 : Produit Net Bancaire	51
Note 31 : Autres produits d'exploitation.....	52
Note 32 : Frais généraux.....	52
Note 33 : Résultat exceptionnel	53
Note 34 : Résultat de l'exercice	53
Note 35 : Hors Bilan	54
Note 36 : Opérations avec les parties liées	56
Note 37 : Les effectifs	57
Note 38 : Procédure judiciaire	57
Note 39 : Plan comptable	57
Note 40 : Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice.....	58

COMPTES ANNUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2012**Bilan**Actif*En millions de FCFA*

	Notes	31/12/2012	31/12/2011	Variation	
				Valeur	%
ACTIF					
Diponibilités Extérieures		8 518 934	7 605 016	913 918	12
<i>Avoirs extérieurs à vue</i>	5	6 825 545	6 134 264	691 281	11
<i>Autres avoirs en devises convertibles</i>	6	1 693 389	1 470 752	222 637	15
Encaisse-Or	7	149 332	138 239	11 094	8
Fonds Monétaire International	8	286 686	453 846	-167 161	-37
Créances sur les Banques	9	10 794	9 219	1 575	17
Créances sur les Trésors Nationaux	10	560 919	554 500	6 420	1
Contrepartie Allocations DTS	11	168 598	171 593	-2 995	-2
Valeurs immobilisées	12	239 423	215 365	24 058	11
Autres actifs-stocks de billets et monnaies non émis	13	37 585	35 895	1 690	5
FMI : Ajustements	14	19 102	20 107	-1 005	-5
Débiteurs divers et comptes de régularisation	15	4 301	5 115	-815	-16
Total Actif		9 995 674	9 208 894	786 780	9

NB : Les notes élaborées par la BEAC, font partie intégrante des comptes annuels.

COMPTES ANNUELS

Passif

En millions de FCFA

	Notes	31/12/2012	31/12/2011	Variation	
				Valeur	%
PASSIF					
Billets et pièces en circulation	16	2 570 871	2 390 728	180 142	8
Trésors et Comptables Publics Nationaux	17	2 975 911	3 360 035	-384 124	-11
Banques et Institutions financières	18	3 462 505	2 483 829	978 676	39
Autres comptes courants	19	79 125	58 604	20 521	35
FMI : Allocation des DTS	20	414 453	421 814	-7 361	-2
Emprunts et Dettes	21	10 513	9 911	602	6
Provisions	22	14 838	15 367	-530	-3
Report à Nouveau	23	0	-28 156	28 156	
Réserves	24	331 178	330 471	707	0
Capital, Primes et Fonds de dotation	25	91 507	91 507	0	0
Créditeurs divers et comptes de régularisation	26	26 823	51 640	-24 817	-48
Résultat de l'exercice	34	17 951	23 143	-5 192	-22
Total Passif		9 995 674	9 208 894	786 780	9

NB : Les notes élaborées par la BEAC, font partie intégrante des comptes annuels.

COMPTES ANNUELS

Compte de résultat au 31 Décembre 2012

En millions de FCFA

	Notes	31/12/2012	31/12/2011	Variation	
				Valeur	%
Produits sur avoirs extérieurs		139 577	146 402	-6 825	-5
<i>Intérêts sur Comptes d'Opérations et de Nivellement</i>		81 223	93 252	-12 029	-13
<i>Intérêts sur autres placements et dépôts</i>		58 354	53 150	5 204	10
Charges sur avoirs extérieurs		19 741	18 770	972	5
Résultat sur avoirs extérieurs	27	119 835	127 632	-7 797	-6
Produits sur opérations clients		21 058	22 417	-1 359	-6
Charges sur opérations clients		22 927	25 914	-2 987	-12
Résultat sur opérations clients	28	-1 868	-3 497	1 629	-47
Produits sur opérations avec les institutions financières		5	856	-851	-99
Charges sur opérations avec les institutions financières		63	210	-148	-70
Résultat sur opérations avec les institutions financières	29	-58	646	-703	-109
Autres produits financiers		0	0	0	
Produit Net Bancaire	30	117 910	124 781	-6 871	-6
Autres produits d'exploitation	31	10 661	9 570	1 091	11
Total des produits nets		128 570	134 351	-5 781	-4
Frais généraux	32	96 078	90 015	6 062	7
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions		17 225	17 624	-399	-2
Total charges d'exploitation		113 303	107 639	5 663	5
Résultat d'exploitation		15 268	26 712	-11 444	-43
Produits exceptionnels		4 524	950	3 574	376
Charges exceptionnelles		1 840	4 518	-2 678	-59
Résultat exceptionnel	33	2 683	-3 569	6 252	-175
Résultat net de l'exercice	34	17 951	23 143	-5 192	-22

NB : Les notes élaborées par la BEAC, font partie intégrante des comptes annuels.

COMPTES ANNUELS

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS**Note 1 : Cadre juridique, activités et organisation****1.1 Statut juridique**

La BEAC est un établissement public multinational africain régi par la convention instituant l'UMAC, la Convention de Coopération Monétaire passée entre la France et les Etats Membres de cette Union et ses Statuts. Les Etats Membres étant : Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et Tchad. La Banque jouit de la pleine personnalité juridique (*article 5 des Statuts*).

Les Immunités et Privilèges généralement reconnus aux Organisations Internationales, en vertu des conventions internationales pertinentes, de l'Acte Additionnel n°6/99/CEMAC-024-CCE-02 du 17 décembre 1999 relatif au régime des Droits, Immunités et privilèges accordés à la Communauté, aux membres de ses Institutions et à son personnel ainsi que les accords de siège conclus avec les Etats membres, lui sont accordés sur le territoire de ses Etats membres en vue de faciliter l'exécution de ses missions (*article 6 des Statuts*).

Son capital, réparti à parts égales entre les Etats membres, est de 88 000 millions (*article 2 des Statuts*).

Le Siège de la BEAC est établi à Yaoundé au Cameroun. En outre, la Banque est présente dans les capitales de chaque Etat membre à travers les Directions Nationales. La Banque dispose également d'Agences et de Bureaux répartis dans l'espace géographique des Etats membres ainsi qu'un Bureau à Paris (Siège et 21 sites).

Le fonctionnement de la BEAC est régi par les Statuts (révisés le 02 octobre 2010).

1.2 Principales missions de la Banque

Selon les dispositions de *l'article premier de ses Statuts*, la BEAC a pour missions de :

- définir et conduire la politique monétaire de l'Union Monétaire ;
- émettre les billets de banque et des monnaies métalliques qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'Union Monétaire ;
- conduire la politique de change de l'Union Monétaire ;
- détenir et gérer les réserves officielles de change des Etats membres ;
- promouvoir les systèmes de paiement et de règlement et veiller à leur bon fonctionnement ;
- promouvoir la stabilité financière dans l'Union Monétaire.

COMPTES ANNUELS

1.3 Organes de décision et de contrôle

La gestion et le contrôle de la Banque sont assurés par les représentants des Etats membres et de la France (*article 26 des Statuts*), à travers les Organes de Décision et de Contrôle suivants (*articles 27, 62 et 64 des Statuts*) :

1.3.1 Les Organes de Décision :

Le Conseil d'Administration administre la Banque Centrale et veille à son bon fonctionnement (*article 28 des Statuts*). Le Conseil comprend quatorze (14) membres, à raison de deux (2) administrateurs par Etat membre et deux pour la France. Les administrateurs sont désignés pour une durée de trois (3) ans renouvelable par leurs Etats respectifs (*article 29 des Statuts*).

La Présidence du Conseil d'Administration est assurée par le Président en exercice du Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale et, en cas d'empêchement ou d'absence de celui-ci, par l'autre membre du Comité Ministériel ressortissant de l'Etat concerné (*article 30 des Statuts*).

Le Gouverneur de la Banque Centrale rapporte les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Les Censeurs et les autres membres du Gouvernement de la Banque, assistent aux réunions du Conseil d'Administration avec voix consultative.

Le Comité de Politique Monétaire est l'organe de décision de la BEAC en matière de politique monétaire et de gestion des réserves de change (*article 38.1 des Statuts*).

Les compétences du Comité de Politique Monétaire en matière de politique monétaire et de gestion des réserves de change sont fixées par les articles 38.2 et 38.3 des Statuts.

Le Comité de Politique Monétaire est présidé par le Gouverneur de la Banque Centrale et est composé de quatorze (14) membres délibérants, à raison de deux (2) par Etat membre, dont le Directeur National de la BEAC et de deux (2) pour la France (*article 39 des Statuts*).

Le Gouvernement de la BEAC est composé de six (6) membres : le Gouverneur, le Vice-gouverneur, le Secrétaire Général et trois (3) Directeurs Généraux (*article 46 des Statuts*). Sous l'autorité du Gouverneur, le Gouvernement assure la direction et la gestion courante de la Banque Centrale, dans le respect des Statuts ainsi que des dispositions des traités, conventions internationales, lois et textes réglementaires en vigueur (*article 47 des Statuts*).

COMPTES ANNUELS

Le Comité Monétaire et Financier National est constitué dans chaque Etat membre, auprès de la Direction Nationale de la Banque Centrale. Son rôle principal est de procéder à l'examen des besoins généraux de financement de l'économie de l'Etat membre et déterminer les moyens propres à les satisfaire, ainsi que de formuler des propositions en vue de la coordination de la politique économique nationale avec la politique monétaire commune, dans la limite des pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil d'Administration et le Comité de Politique Monétaire (*article 58 des Statuts*).

1.3.2 Les Organes de Contrôle

Le Collège des Censeurs, composé de trois membres (*articles 62 et 63 des Statuts*) assure :

- le contrôle de la régularité des opérations et des comptes annuels de la Banque Centrale ;
- le contrôle de l'exécution du budget ;
- la vérification du respect du taux de centralisation des avoirs extérieurs déposés au Compte d'Opérations.

Le Collège des Censeurs propose au Conseil d'Administration toutes recommandations ou mesures appropriées résultant de ses contrôles.

Les censeurs assistent aux réunions du Conseil d'Administration, des Comités Monétaires et Financiers Nationaux et du Comité d'Audit avec voix consultative.

Le Comité d'Audit est composé de cinq (5) membres : quatre (4) Administrateurs, à raison d'un Administrateur par Etat membre non représenté au Collège des Censeurs, et une personnalité extérieure.

Le Comité d'Audit (*article 65 des Statuts*) :

- assiste le Conseil d'Administration de la Banque Centrale et a tous pouvoirs d'investigation et de proposition à cette fin ;
- supervise l'activité du contrôle interne et s'assure du bon fonctionnement des Organes de Contrôle ;
- contrôle la fiabilité des états financiers, l'exhaustivité de l'information financière ;
- est chargé du suivi de la mise en œuvre des décisions et recommandations des Organes de Décision et de Contrôle.

L'audit interne est assuré au sein de la BEAC par la Direction Générale en charge du Contrôle Général (*article 67 des Statuts*).

COMPTES ANNUELS

Les Commissaires aux comptes : les comptes annuels de la Banque Centrale sont arrêtés par son Gouvernement et vérifiés par deux Commissaires aux Comptes choisis par le Conseil d'Administration parmi les cabinets de réputation internationale pour un mandat de trois ans renouvelable une fois (*articles 35 et 69 des Statuts*).

Note 2 : Principes et méthodes comptables

2.1 Référentiel comptable en vigueur au 31 décembre 2012

Les états financiers de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) ont été élaborés de manière à donner une image fidèle de la situation financière de l'Institution et des résultats de ses opérations. Ils ont été établis conformément aux règles et usages commerciaux et bancaires (*article 71 des Statuts*), en conformité avec les principes comptables généralement admis et selon le référentiel comptable de la Banque qui est défini par le règlement du Comité Ministériel de l'UMAC N° 05/03/CEMAC/UMAC du 14 mai 2003 et d'une manière générale selon les règles et méthodes que ses organes dirigeants estiment être adaptées à la nature de l'activité d'une banque centrale et qui sont exposées ci-après.

Le plan de réforme et de modernisation de la BEAC à horizon 2014 prévoit la rédaction et l'adoption d'un nouveau référentiel comptable en conformité avec les standards internationaux en complément du règlement N°05/03.

Les comptes annuels de la Banque Centrale sont libellés en Franc de la Communauté Financière Africaine (Franc CFA), dont la parité fixe par rapport à l'Euro est de : FCFA 655,957 pour 1 euro.

2.2 Exercice

La durée de l'exercice comptable de la Banque Centrale est de douze (12) mois et va du 1er janvier au 31 décembre de la même année (*article 35 des Statuts*).

2.3 Principes comptables

Les principes comptables appliqués sont les suivants :

- prudence ;
- indépendance des exercices ;
- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes ;
- comparabilité ;
- importance relative ;

COMPTES ANNUELS

- réalité économique ;
- transparence ;
- prise en compte des événements postérieurs à la date du bilan.

2.4 Base comptable

Les comptes ont été établis sur la base des coûts historiques, modifiés le cas échéant pour valoriser au prix de marché l'or, les devises (autre que l'Euro), les titres négociables (autres que ceux classés comme détenus jusqu'à l'échéance) ainsi que l'ensemble des autres éléments d'actif et de passif libellés en devises inscrits au bilan et hors bilan.

2.5 Architecture du système comptable

La Banque a opté pour une architecture centralisée du système d'information comptable gérée par le progiciel *e-business suite* d'ORACLE, caractérisée par la saisie décentralisée et unique des opérations par les Cellules Comptables.

Tous les événements de gestion à incidence comptable sont enregistrés, dès leur survenance, dans les entités de comptabilités auxiliaires des applications amont :

- Modules ORACLE (PO, AP, FA et IC) pour les achats, la gestion des fournisseurs, la gestion des immobilisations et les opérations de l'Emission Monétaire ;
- AGIS (opérations de la Salle des Marchés) ;
- Personnel -Paie-Prêts ;
- Marché Monétaire (opérations de politique monétaire et opérations avec les Trésors) ;
- SYGMA-SYSTAC (Systèmes de Règlement Brut en Temps Réel et Système de Paiement de Masse), en ce qui concerne le système de paiement et de règlement de la CEMAC.

Le déversement « au fil de l'eau », en temps réel, des différentes données comptables s'effectue vers la base centrale ORACLE GL au Siège, pour agrégation.

Le système d'information est dénommé SYSCOBEAC.

La Tierce Maintenance Applicative n'est toujours pas assurée depuis la mise en production de l'application « SYSCOBEAC ». Les dysfonctionnements et des améliorations indispensables à apporter au système pour assurer son intégrité, qui ont été révélés, feront l'objet d'une revue avec la société ORACLE, éditeur de la solution *e-business suite* au courant de l'exercice 2013.

COMPTES ANNUELS

Par ailleurs, des actions ont été entreprises au cours de l'exercice 2012, dans le but d'améliorer les interfaces existantes et le développement de nouvelles interfaces. La première phase achevée en septembre 2012 a permis de résorber sensiblement les suspens relatifs aux transferts internationaux. La deuxième phase qui devrait aboutir au cours de l'exercice 2013, permettra d'automatiser tous les traitements relatifs aux transferts.

2.6 Comptabilisation de l'actif et du passif

Un élément d'actif ou de passif n'est comptabilisé au bilan que lorsqu'il est probable que tout gain ou perte économique futur bénéficiera ou sera supportée par la BEAC, que l'essentiel des risques et avantages associés à l'actif ou au passif ont été transféré à la BEAC, et que le coût ou la valeur de l'actif ou le montant de la dette peut être mesuré de manière fiable.

2.7 Modalités d'enregistrement des produits et charges

L'enregistrement des produits et charges est effectué selon les règles suivantes :

- les produits et les charges sont pris en compte au cours de l'exercice pendant lequel ils sont réalisés, acquis ou dus ;
- les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de la date de transaction ;
- la réévaluation des titres s'effectue ligne de titres par ligne de titres ;
- les plus-values et moins-values latentes, réalisées sur devises étrangères et instruments financiers liés aux taux d'intérêt et aux prix du marché, sont enregistrées en compte de réserve de réévaluation en cours d'exercice. Les moins values latentes constatées en fin d'exercice sont comptabilisées en résultats ;
- pour les titres à revenu fixe (titres de trading et titres d'investissement), la prime ou décote résultant de la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à l'échéance est étalée proportionnellement à la durée résiduelle des titres et incorporée dans le résultat ;
- le coût moyen pondéré est utilisé pour le calcul du coût d'acquisition des titres vendus.

COMPTES ANNUELS

2.8 Impôts et taxes

La BEAC est exonérée de tous impôts, droits et taxes dans les Etats de la CEMAC conformément à l'article 6 des Statuts et des accords de Siège signés avec les différents Etats membres.

2.9 Avoirs extérieurs en Compte d'Opérations

Les avoirs extérieurs de la Banque gérés en Compte d'Opérations et Compte Spécial de Nivellement auprès du Trésor français, sont évalués sur la base de la contre-valeur en Euros à la date de réalisation.

Les règles de fonctionnement de ces comptes, notamment les quotités de réserves devant obligatoirement être placées par la BEAC au Compte d'Opérations sont fixées par la convention dite du « Compte d'Opérations de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale » signée avec le Trésor français (*article 11 des Statuts*). La convention en vigueur, est celle du 5 janvier 2007.

2.10 Autres avoirs extérieurs

Les réserves de change autres que celles déposées au Compte d'Opérations sont gérées par la Salle des Marchés sous forme, d'or, de devises (y compris l'Euro), de titres et sont évaluées selon les principes et normes du Système Européen des Banques Centrales (SEBC).

2.10.1 Le portefeuille de titres

Le portefeuille de titres de la BEAC comprend des titres détenus à des fins de transaction (titres de trading) et des titres détenus jusqu'à leur échéance (titre d'investissement). Pour l'exercice 2012, ce portefeuille ne comprend que des titres classés comme détenus jusqu'à échéance.

Les primes ou les décotes constatées lors de l'acquisition sont amorties sur la durée résiduelle de vie des titres. Les coupons courus sont comptabilisés dans les créances rattachées.

Les décotes et les primes représentent la différence entre la valeur nominale d'un titre et son prix lorsque ce dernier est en-dessous ou au-dessus du pair.

COMPTES ANNUELS

Les titres de transaction

Les titres de trading sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition hors coupon inclus.

Les titres de trading sont réévalués mensuellement. Les résultats latents (plus ou moins-values) dégagés de cette réévaluation sont enregistrés en comptes de capitaux propres en cours d'exercice. Les comptabilisations des réévaluations sont contre-passées au début de chaque mois.

Les réévaluations sont effectuées par ligne de titres. Aucune compensation n'est possible entre les moins-values et les plus-values résultant de lignes de titres différentes.

En fin d'exercice, les moins-values latentes sont enregistrées en compte de résultat. Les plus-values sont enregistrées en capitaux propres et extournées au début de l'exercice suivant.

Les titres de trading peuvent être reclassés en titres d'investissement, au prix du marché au moment du reclassement, si la Banque Centrale a l'intention et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance.

Toute différence résultant de cette évaluation est comptabilisée dans un compte de réserve de réévaluation. Cette différence est ensuite rapportée en résultat par voie d'amortissement linéaire annuel.

Les titres d'investissement (titres classés comme détenus jusqu'à leur échéance)

Ce sont des actifs financiers que la Banque Centrale a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ces titres sont comptabilisés et évalués à leur coût amorti.

Les titres classés comme détenus jusqu'à leur échéance sont considérés comme des avoirs distincts, évalués au coût amorti et sous réserve de réduction de valeur. Les titres classés comme détenus jusqu'à leur échéance peuvent être vendus avant leur échéance, dans l'une quelconque des circonstances suivantes :

- a) si la quantité vendue est considérée comme non significative par rapport au montant total du portefeuille de titres détenus jusqu'à leur échéance;
- b) si les titres sont vendus dans le mois de leur échéance;
- c) dans des circonstances exceptionnelles, telles qu'une détérioration significative de la solvabilité de l'émetteur, ou à la suite d'une décision de politique monétaire explicite du Comité de Politique Monétaire.

COMPTES ANNUELS

2.10.2 Les avoirs en devises

Les avoirs en devises autres que l'euro, sont réévalués mensuellement devise par devise à leur valeur de marché. L'écart de réévaluation (plus-values et moins-values de réévaluation) est comptabilisé dans un compte de réserve de réévaluation, au cours de l'exercice, et contre-passé au début du mois suivant. En fin d'exercice, la moins-value latente est constatée en résultat ; la plus-value latente est enregistrée en capitaux propres et contre-passée au début de l'exercice suivant.

2.11 Avoirs en or

Les avoirs en or sont comptabilisés au bilan sur la base de la valeur de l'once d'or. Le stock d'or est valorisé chaque mois au cours du marché. L'écart de réévaluation (plus-values et moins-values de réévaluation) est comptabilisé dans un compte d'écart de réévaluation, au cours de l'exercice, et contre-passé au début du mois suivant. En fin d'exercice, la moins-value latente est constatée en résultat ; la plus-value latente est enregistrée en capitaux propres et contre-passée au début de l'exercice suivant.

2.12 Avoirs sur le FMI, opérations pour le compte des Trésors Nationaux et engagements envers le FMI

La BEAC est l'agent financier des Etats auprès du FMI. Elle est en même temps le dépositaire des comptes en FCFA détenus par le FMI dans la Zone. Par convention du 24 septembre 1981 entre les Etats et la BEAC, les Etats ont rétrocédé à la Banque Centrale leurs droits et créances sur le FMI. Les opérations avec le FMI sont libellées en DTS.

Les opérations et transactions des Etats avec le FMI sont retracées dans les comptes :

- avoirs en DTS ;
- quotes-parts en devises ;
- quotes-parts en monnaie nationale ;
- allocations de DTS.

Les avoirs en DTS détenus, les allocations de DTS et les quotes-parts en devises sont convertis en FCFA sur la base du cours de change en vigueur lors des transactions.

Les tirages effectués par les Etats auprès du FMI en DTS sont :

- intégralement rétrocédés aux Etats en monnaie locale. Les DTS sont cédés à la BEAC ;

COMPTES ANNUELS

- ou conservés à la BEAC, au nom de l'Etat, s'agissant des tirages réalisés dans le cadre de l'équilibre de la balance des paiements.

Les DTS détenus sont des avoirs à vue de la BEAC sur le FMI. Ils sont réévalués dans les mêmes conditions que les autres devises, autre que l'Euro.

Les comptes d'allocation de DTS et les quotes parts de souscription en devises sont réévalués mensuellement.

Les avoirs du FMI en monnaie nationale (comptes FMI N°1, N°2) et les titres quota (hors-bilan), font l'objet d'une réévaluation annuelle, au 31 décembre, et le 30 avril, sur la base du cours représentatif du DTS communiqué par le FMI.

2.13 Créances sur les établissements de crédit

Les créances sur les banques traduisent le montant des concours accordés par la BEAC sur le Marché Monétaire, sous forme d'appels d'offres, de pensions, d'avances ponctuelles et d'avances à moyen terme irrévocables. Les créances sur les établissements de crédit sont évaluées en FCFA.

2.14 Créances sur les Trésors Nationaux

Les créances sur les Trésors sont composées des avances en comptes courants ordinaires accordées par la Banque conformément aux *articles 17 et 18 des Statuts*, des créances à l'Economie consolidées sur les Etats ainsi que des avances exceptionnelles. Ces créances sont évaluées en FCFA.

2.15 Dépôts des Trésors Nationaux et Comptables Publics Nationaux

Les dépôts des Trésors et Comptables Publics Nationaux correspondent à deux types de comptes :

- les comptes courants non rémunérés à partir desquels les différents Trésors et Comptables Publics effectuent leurs opérations ;
- les comptes de dépôts qui sont des placements rémunérés se déclinant en trois produits :
 - ✓ les dépôts spéciaux dont la maturité est d'un mois ;
 - ✓ les fonds de stabilisation des recettes budgétaires, avec une maturité de six mois ;
 - ✓ les fonds de réserves pour les générations futures d'une maturité de cinq ans et dont les intérêts sont capitalisés.

COMPTES ANNUELS

2.16 Titres de participation et autres immobilisations financières

La Banque centrale est autorisée à prendre des participations sur ses fonds propres, dans les organismes ou entreprises présentant un caractère d'intérêt général pour les Etats membres ; en particulier les institutions financières des Etats membres destinées à bonifier les intérêts, à permettre des financements à long terme des projets économiques et à faciliter la mobilisation de l'épargne dans les pays membres (*article 24 des Statuts*).

Les titres de participation dans ces entités sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les produits issus des participations sont comptabilisés en compte de résultat.

Les prêts sont comptabilisés dans les autres immobilisations financières au coût nominal. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Cette dépréciation est réversible en cas d'une évolution favorable de la valeur du prêt. Les produits liés à ces prêts sont comptabilisés en résultat.

A chaque clôture, un examen du portefeuille des titres de participation et des autres immobilisations financières est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de pertes de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constatée.

Les valeurs des prêts en devises autres que l'Euro sont ajustées à chaque clôture sur la base des cours de fin d'exercice communiqués par la Salle des Marchés de la BEAC.

2.17 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles, à l'exception des terrains et des œuvres d'art, sont valorisées à leur coût d'acquisition ou de production diminué de l'amortissement. Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché (terrains reçus à titre gratuit).

Les coûts d'emprunts utilisés pour financer les immobilisations sont comptabilisés en charges et sont exclus du coût des immobilisations.

COMPTES ANNUELS

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, sur la base de la durée de vie utile estimée de l'immobilisation. Les durées de vie retenues sont les suivantes :

Immobilisations	Durée de vie
• Immeubles	20
• Logiciels et applications informatiques	5
• Mobilier	10
• Matériel informatique	5
• Matériel de transport	5
• Electroménager	5
• Matériel d'éclairage	5
• Matériel de sécurité	5
• Matériel de télécommunication	5

Les terrains et les œuvres d'art sont enregistrés en immobilisations corporelles et ne font pas l'objet d'un amortissement.

2.18 Autres actifs - Stocks de billets et monnaies non émis

Les signes monétaires (billets et pièces) à leur acquisition sont évalués à leur coût de revient, comprenant le coût d'achat, l'assurance, le coût du transport.

Les stocks de signes monétaires non émis sont valorisés au coût moyen pondéré. Le stock de billets et monnaies non émis est géré selon la méthode de l'inventaire permanent et éventuellement ajusté en fin d'exercice après l'inventaire physique.

Par ailleurs, les coûts des signes monétaires faisant l'objet d'un contrat, non encore livrés et dont les règlements ne sont pas effectifs, sont enregistrés dans les comptes du hors bilan. Ces comptes sont ajustés au fur et à mesure des réceptions et/ou des règlements.

2.19 Billets et monnaies en circulation

Les billets et pièces de monnaie en circulation sont inscrits au bilan à leur valeur faciale. Ce poste résulte de la différence entre le total des billets et pièces émis et les encaisses de la BEAC à la clôture.

COMPTES ANNUELS

2.20 Emprunts et dettes

Les emprunts et dettes sont évalués à leur valeur en FCFA ou à leur contre-valeur en FCFA, s'agissant des emprunts libellés en devises. Les valeurs des emprunts et dettes en devises autres que l'Euro sont ajustées à la fin de l'exercice sur la base des cours communiqués et utilisés par la Salle des Marchés de la BEAC.

2.21 Provisions pour risques et charges

Conformément au principe de prudence, des provisions sont constituées lorsque la BEAC a une obligation réglementaire, implicite ou juridique, qui résulte d'un événement passé et dont il est probable ou certain qu'il provoquera une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

2.22 Avantages du Personnel

Au titre des avantages liés à l'emploi, la BEAC participe à des régimes de retraite et accorde à son personnel, des indemnités de départ.

Le personnel de la Banque Centrale bénéficie d'une retraite versée par une structure spécialisée dénommée Caisse de Retraite de la Banque Centrale (CRBC). Le plan de retraite est financé par les contributions de la Banque Centrale et du personnel sur la base de pourcentages spécifiques (régime à cotisations définies). La Banque Centrale comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues.

Les engagements au titre des indemnités de départ sont évalués conformément aux statuts du personnel et sont comptabilisés :

- au bilan sous forme de provision, d'une part la totalité des indemnités relatives aux membres du Gouvernement et assimilés et d'autre part, la totalité des engagements à verser aux agents devant faire valoir leurs droits à la retraite dans deux ans ;
- en engagements hors bilan, la quote-part non provisionnée.

Le personnel bénéficie également d'une prime de bilan prévue par l'article 37 des Statuts.

COMPTES ANNUELS

2.23 Réserves

La Banque applique une politique prudente en ce qui concerne le traitement des risques bancaires spécifiques et généraux. A cet égard, les principales réserves suivantes sont constituées :

- la réserve statutaire : il est prélevé 15% des bénéfices pour la dotation de cette réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve statutaire atteint la moitié du capital (*article 36 des Statuts*) ;
- les réserves facultatives dont le mode de dotation est fixé par l'article 37 des Statuts de la Banque ;
- la réserve des Etats membres, réservée initialement aux cinq Etats fondateurs et qui a été élargie à la Guinée Equatoriale, après le versement de sa contribution en 2007 ;
- la réserve pour investissements immobiliers, destinée à couvrir les investissements immobiliers de la Banque ;
- la réserve pour prise de participation, destinée à couvrir les participations de la Banque ;
- les réserves de réévaluation devises et or dont le mode de fonctionnement a été expliqué ci-dessus.

2.24 Gestion des risques

La BEAC est exposée à divers risques dont les principaux sont les suivants :

- Risque de marché : risque de perte due aux changements dans les prix et taux de marché (cours de l'or, cours de change et taux d'intérêt) ;
- Risque de contrepartie/crédit (incluant le risque pays) : risque de perte due à l'incapacité des contreparties de la Banque de faire face à leurs obligations financières ;
- Risque opérationnel (incluant les risques de non-conformité, y compris juridiques et déontologiques) : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance des procédures, des personnes, des systèmes internes ou d'évènements extérieurs.

Toutes les opérations de marché réalisées par la BEAC à travers sa Salle de Marchés, dans le cadre de la gestion des réserves de change, placées hors du Compte d'Opérations, sont

COMPTES ANNUELS

préalablement autorisées par des décisions du Comité de Stratégies qui en approuve les critères de gestion, conformément aux statuts de la BEAC.

La gestion des risques est centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier et a pour objet d'en minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances de la BEAC.

Au plan administratif, la BEAC a mis en place un dispositif de contrôle et de prévention des risques dont la gestion est assurée par le Comité de Stratégies. Ce dispositif est complété par la Direction Générale du Contrôle Général (DGCG) qui examine et évalue le contrôle interne d'une part, et contrôle les opérations d'autre part.

Au plan opérationnel, la BEAC a mis en place des outils pour évaluer et mesurer les risques. Ces risques sont contrôlés en utilisant un ensemble de politiques, de directives et de procédures.

La BEAC cherche en permanence à adapter son dispositif de maîtrise des risques à la diversification de ses activités et aux évolutions des techniques en la matière. A ce titre, la BEAC a entrepris un vaste projet dénommé SIRISBEAC dont les objectifs sont :

- développer une méthodologie de gestion des risques adaptée à l'environnement de la BEAC ;
- structurer les organes de contrôle permanent et périodique afin d'améliorer leurs performances et leur pertinence ;
- mettre en œuvre un outil informatique performant, reconnu au niveau international et adapté à l'environnement de la BEAC ;
- Promouvoir une culture de maîtrise des risques et de contrôle interne sur l'ensemble de la zone d'influence de la BEAC.

2.25 Engagements hors bilan

Ce sont des droits et obligations dont les effets sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures. Les autres engagements hors bilan comprennent essentiellement :

- les billets et monnaies non émis comptabilisés à leur valeur faciale ;
- les effets en garantie sur le marché monétaire ;
- le quantum des recettes budgétaires des Trésors ;
- les bons de Trésors.

Ces engagements, à l'exception des signes monétaires non émis, sont comptabilisés à leur valeur nominale dès la naissance de l'obligation contractuelle.

COMPTES ANNUELS

2.26 Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

Les événements significatifs ayant un lien prépondérant et direct avec une situation qui existait à la date de clôture des comptes, donnent lieu à ajustement des montants comptabilisés dans les états financiers. A cet égard, les actifs et les passifs font l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'événements survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date de ratification des comptes par le Comité Ministériel, dès lors que ces événements affectent de manière significative les éléments d'actif et de passif du bilan.

2.27 Audit et approbation des comptes sociaux

Dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, le Conseil d'Administration, sur la base des rapports des Censeurs et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de la Banque et propose l'affectation des résultats conformément aux dispositions des articles 35 et 37 des Statuts.

Le Conseil d'Administration soumet les comptes annuels de la Banque, pour ratification, au Comité Ministériel de l'Union qui décide de l'affectation des résultats.

2.28 Tableau de flux de trésorerie

Compte tenu du fait que la BEAC est une banque centrale, le Gouvernement de la Banque estime que la publication d'un tableau de flux de trésorerie ne fournirait pas d'éléments d'information supplémentaires pertinents aux lecteurs des états financiers. A ce titre, un tableau de flux de trésorerie ne sera pas présenté.

Note 3 : Cours des monnaies étrangères et prix de l'or à la date de clôture

Monnaies étrangères et Or	31/12/2012 en FCFA	31/12/2011 en FCFA
1 Euro (EUR)	655,957	655,957
1 Dollar des USA (USD)	496,7866	506,13
1 Livre Sterling (GBP)	807,282	786,66
1 Franc suisse (CHF)	542,5526	540,638754
1 Droit de Tirage Spécial (DTS)	764,7344	778,319219
1 Once d'or (XAU)	837085,421	774885,03

COMPTES ANNUELS

Note 4 : Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice comptable clos au 31 décembre 2012 a été caractérisé par les faits majeurs suivants :

- la célébration du quarantième anniversaire de la BEAC au cours de la semaine du 19 au 23 novembre 2012 à Malabo (Guinée Equatoriale) ;
- la nomination d'un nouveau Directeur National pour le Tchad ;
- la nomination de deux nouveaux Directeurs Centraux ;
- la cession effective de 96,64 % des DTS de la Banque le 06 janvier 2012, générant un gain de FCFA 5 662 millions ;
- la décision du Comité de stratégie de la Salle des Marchés le 12 mars 2012 :
 - de fixer à trois (3) milliards d'Euro le plafond du portefeuille d'investissement, contre deux (2) milliards précédemment ;
 - de reconduire les critères de gestion en termes d'éligibilité des titres et de maturités fixées à dix (10) ans ;
 - de maintenir la duration du portefeuille d'investissement à cinq (5) ans, avec une marge de déviation autorisée de +/- un (1) an ;
 - de maintenir la suspension des titres, à titre provisoire, du portefeuille de trading ;
 - d'accroître de cent(100) à trois cent (300) millions d'Euro, le montant d'allocation du placement en gestion déléguée à la Banque des Règlements Internationaux ;
- la signature au cours de l'exercice de la convention de cession de l'immeuble abritant la DN de Libreville à l'Etat Gabonais pour une valeur de FCFA 3 Milliards ;
- la réalisation au cours de l'exercice de l'audit du portefeuille d'assurances et d'assistance de la BEAC dans la passation et le suivi de l'exécution de ses marchés d'assurance ;
- la libération au cours de l'exercice de FCFA 8 000 millions au titre de la participation de la BEAC dans le capital de la BDEAC ;
- l'admission en stage après concours de soixante dix (70) Agents d'Encadrement Supérieur devant renforcer les effectifs de la banque.

COMPTES ANNUELS

Note 5 : Avoirs extérieurs à vue

Le poste *avoirs extérieurs à vue* comprend les billets étrangers, les avoirs détenus en compte auprès des correspondants situés en dehors de la zone d'émission, les avoirs détenus auprès du Trésor français. L'analyse de cette rubrique est la suivante :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Billets étrangers	21 613	26 073	-4 461
Correspondants hors Zone d'émission	-9 220	2 083	-11 303
Trésor Français	6 813 152	6 106 108	707 044
Total	6 825 545	6 134 264	691 281

5.1 Billets étrangers

Ils sont composés des billets Euro détenus par la BEAC pour son compte propre et pour le compte des Trésors Publics et se détaillent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Pour compte propre	9 992	10 845	-853
Pour compte des Trésors Publics	11 621	15 228	-3 607
Billets étrangers	21 613	26 073	-4 461

5.2 Correspondants hors zone d'émission

Cette rubrique qui renferme les comptes bancaires ouverts chez les correspondants hors zone se détaille comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Banque de France	-9 617	1 982	-11 599
BNP Paris Bureau Extérieur - compte général	166	-34	200
BNP Paris Bureau Extérieur - compte de fonctionnement	232	135	96
Correspondants Hors Zone Emission	-9 220	2 083	-11 303

Le compte Banque de France a été ouvert pour les transactions courantes de la Zone avec l'extérieur. Le solde créditeur de ce compte au 31 décembre 2012 correspond aux transferts ordonnés non pris en compte par la Banque de France à cette date.

COMPTES ANNUELS

Les comptes BNP ouverts au nom du Bureau de la BEAC à Paris reçoivent les fonds nécessaires au fonctionnement du Bureau Extérieur et à la gestion des autres besoins qui sont initiés par les Services Centraux (évacuations sanitaires, etc.).

En date du 14 septembre 2012, le Gouverneur a instruit au Délégué de la BEAC à Paris de procéder à la clôture du compte général auprès de BNP Paribas. Cependant, le compte restera actif sur la durée légale de un an et huit jours, pour la prise en compte des transactions effectuées avant la décision de clôture.

5.3 Trésor Français

Ce poste est essentiellement constitué des soldes du Compte d'Opérations et du Compte Spécial de Nivellement. Ces opérations sont régies par les Statuts de la Banque, la Convention de Coopération Monétaire du 23 novembre 1972 et plus particulièrement, la Convention dite du « Compte d'Opérations de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale » signée entre la France et la BEAC et remplacée par une nouvelle Convention entrée en vigueur le 1er juillet 2007.

Ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Compte d'Opérations	5 427 391	4 742 922	684 469
Compte Spécial de Nivellement	1 366 155	1 337 181	28 974
Intérêts échus à recevoir	19 606	26 004	-6 398
Trésor Français	6 813 152	6 106 108	707 044

Le Compte d'Opérations auprès du Trésor français reçoit 50 % des avoirs extérieurs nets de la Zone depuis le 1^{er} juillet 2009. Au-delà, les fonds déposés par la BEAC sont logés dans un compte intitulé « *Compte Spécial de Nivellement* ». Les fonds disponibles en Compte Spécial de Nivellement peuvent être librement utilisés par la Banque.

Les avoirs en Compte d'Opérations sont rémunérés au taux de la facilité marginale de la Banque Centrale Européenne (BCE) ; les avoirs du Compte Spécial de Nivellement sont rémunérés au taux de refinancement (REFI) de la BCE.

La vérification du respect des dispositions de la convention du Compte d'Opérations est assurée par le Collège des Censeurs. A cet effet, la vérification du respect du taux de centralisation des avoirs extérieurs déposés au Compte d'Opérations est effectuée une fois par an par le Collège des Censeurs. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2012, cette vérification n'a pas été réalisée avant l'établissement des états financiers. Cependant, les échanges contradictoires entre la BEAC et le Trésor français ont permis de valider le taux de centralisation.

COMPTES ANNUELS

Les avoirs auprès du Trésor français se répartissent comme suit entre les Etats membres et la Banque :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
BEAC	272 565	115 241	157 324
Cameroun	1 333 984	1 289 848	44 136
RCA	60 814	60 815	-2
Congo	2 164 127	2 252 116	-87 989
Gabon	802 243	790 452	11 791
Guinée Equatoriale	1 722 122	1 212 889	509 233
Tchad	457 297	384 746	72 551
Avoirs au Trésor Français	6 813 152	6 106 108	707 044

La répartition des avoirs auprès du Trésor Français entre les Etats membres découle des transferts entrants et sortants effectués par les Etats (Trésor et banques commerciales), ainsi que les opérations inter Etats.

Note 6 : Autres avoirs extérieurs

Ce poste regroupe les avoirs extérieurs, gérés par la Salle des Marchés, sous forme de titres, devises. Il se détaille comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Comptes courants chez correspondants étrangers	1 693 389	1 470 752	222 637

Les comptes courants chez les correspondants étrangers se détaillent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Titres d'investissement	1 618 654	1 392 313	226 341
Correspondants devises	71 212	74 847	- 3 635
Compte Titres Fonds d'Amortissement	3 523	3 592	- 69
Total des comptes courants chez Correspondants étrangers	1 693 389	1 470 752	222 637

Le Comité de stratégies du 12 mars 2012 a relevé le plafond du portefeuille d'investissement à € 3 milliards, contre € 2 milliards les exercices précédents.

COMPTES ANNUELS

Le portefeuille d'investissement (Held to maturity) a enregistré au cours de l'exercice des acquisitions de titres de l'ordre de € 663 millions et des sorties de € 335 millions, pour se situer à € 2 328 millions au 31 décembre 2012.

Les titres d'investissement sont conservés jusqu'à leur échéance. La durée moyenne de placement est de 4,1 années (1 514 jours) avec un taux de rendement moyen à maturité de 2,26%.

Le portefeuille de titres d'investissement détenus par la Banque se détaille comme suit, par émetteur :

	Qualité de la notation		31/12/2012		31/12/2011	
	S&P	Moody's	EUR	XAF (en millions)	EUR	XAF (en millions)
Titres Français	AA+	Aa1	1 214 703 149	796 793	771 057 594	348 867
Titres Belges	AA	Aa3	107 392 449	70 445	104 484 011	17 591
Titres Allemands	AAA	Aaa	593 272 994	389 162	543 334 620	344 872
Titres Portugais	BB	Ba3	27 317 534	17 919	154 968 004	222 247
Titres Espagnols	BBB-	Baa3	286 697 610	188 061	437 292 050	239 645
Titres Pays-Bas	AAA	Aaa	42 678 849	27 995		
Titres EFSF	AAA	Aa1	92 781 284	60 861		
Titres EIB	AAA	Aaa	180 029 008	118 091	111 444 452	73 325
TOTAL			2 544 872 877	1 669 327	2 122 580 731	1 246 547

Le portefeuille d'investissement n'est pas valorisé au mark to market, et n'enregistre pas de pertes latentes (voir note 2.10.1). De ce fait, il n'y a en théorie pas de risque lié à une évolution défavorable des taux. Les titres éligibles sont entièrement liquides, sauf pour ceux du Portugal et de l'Espagne qui sont classés au 31 décembre 2012 en catégorie spéculative (rating *BB*).

Cependant, en dépit de l'environnement incertain lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro, en tenant compte de différents éléments d'analyse comme l'absence de plans d'aide internationale, le vote de mesures de redressement des finances nationales, les opérations de refinancement, le respect des échéances de la dette, et pour le Portugal qui bénéficie d'un plan de soutien européen, on peut estimer qu'il n'existe pas de risque significatif de défaut prévisible à court terme pour les Etats européens dont la BEAC détient des titres. Au cours de l'exercice, le risque de défaut émetteur du Portugal n'a pas eu d'impact sur les échéances qui ont été entièrement honorées portant ainsi l'exposition finale à € 27 millions pour le Portugal et € 287 millions pour l'Espagne.

COMPTES ANNUELS

Les correspondants devises de la Salle des Marchés de la BEAC se détaillent comme suit :

	Solde en devise	Devise	Solde en millions de FCFA
Federal Reserve Bank New York - USD	22 189 834	USD	11 024
Federal Reserve Bank New York - USD Gabon	120 417 477	USD	59 822
Banque des Règlements Internationaux Bale - USD	109 427	USD	54
CITI Bank - Correspondant USD	9 541	USD	5
Banque des Règlements Internationaux Bale - GBP	12 884	GBP	10
Banque des Règlements Internationaux Bale - EUR	216	EUR	0
Banque de France - Correspondant EUR	451 467	EUR	296
Banque de France - Correspondant CIF-EUR	914	EUR	1
Banque des Règlements Internationaux Bale - CHF	9	CHF	0
TOTAL			71 212

Le solde des **comptes courants chez les correspondants étrangers** représente les comptes espèces ouverts auprès des correspondants agréés et les comptes titres ouverts auprès des dépositaires des titres agréés. Les soldes des intérêts courus et des ajustements titres y sont également inclus.

Les comptes sont valorisés au cours de clôture de la Salle des Marchés de la BEAC indiqué à la note 3. Les cours retenus sont extraits de Bloomberg 17h au 31 décembre 2012, conformément au manuel de procédures de la Salle des Marchés.

Les opérations sur le marché financier regroupent les dépôts à terme en devises, or et les placements en gestion déléguée. Les placements existant l'exercice précédent arrivés à maturité au cours de 2012 n'ont pas été renouvelés.

Note 7 : Encaisse - Or

Le stock d'or de la Banque est réparti sur deux comptes :

- dépositaires or, pour la partie mise en dépôt ;
- contreparties or, pour les placements effectués ;

COMPTES ANNUELS

Au 31 décembre 2012, le stock d'or de la Banque est exprimé en quantité à 178 395,417 onces, dont 138 395.329 en placement et 40 000.088 en dépôt.

Au 31 décembre 2012, la répartition de l'or entre les Etats Membres se décline comme suit :

	En Onces	FCFA
Cameroun	29 954,023	25 074
Centrafrique	11 126,036	9 313
Congo	11 126,209	9 314
Gabon	12 837,266	10 746
Tchad	11 125,762	9 313
BEAC	102 226,121	85 572
Encaisse Or	178 395,417	149 332

L'or est placé auprès des contreparties suivantes au 31 décembre 2012 :

Contrepartie	Nominal en onces	Date de valeur	Echéance
DEUTSCHE BANK LONDON	40 000	28/12/2012	26/03/2013
SCOTIA LONDRES	48 395	28/12/2012	28/03/2013
STANDARD LONDRES	50 000	27/12/2012	28/03/2013
TOTAL	138 395		

Le reste soit 40 000 onces est en dépôt auprès de la BRI au 31 décembre 2012.

Note 8 : Fonds Monétaire International

Ce poste se décompose comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Quote - part en devises	99 999	101 775	-1 776
Avoirs en DTS	186 687	352 071	-165 385
Total Fonds Monétaire International	286 686	453 846	-167 161

COMPTES ANNUELS

Ce poste retrace d'une part le solde des avoirs en DTS détenus par les Etats de la CEMAC et la Banque, et d'autre part les quotes-parts en devises, représentatives de la souscription des Etats au capital du FMI.

Quotes-parts en devises

La variation des quotes-parts résulte des ajustements mensuels en liaison avec l'évolution du cours du DTS. Ce solde est réparti comme suit au 31 décembre 2012 en millions de FCFA :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Cameroun	32 174	32 745	-571
Centrafrique	8 604	8 757	-153
Congo	14 120	14 371	-251
Gabon	25 578	26 033	-454
Guinée Equatoriale	8 852	9 009	-157
Tchad	10 671	10 861	-190
Total Quote-part en devises	99 999	101 775	-1 776

8.1 Avoirs en DTS

Les avoirs en DTS par Etat membre se répartissent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Cameroun	11 670	12 632	-962
Centrafrique	2 109	2 145	-36
Congo	53 708	54 526	-819
Gabon	101 560	103 365	-1 805
Guinée Equatoriale	16 180	16 350	-170
Tchad	39	46	-6
BEAC	1 420	163 007	-161 586
Total Avoirs en DTS	186 687	352 071	-165 385

Une cession de 96,64 % des DTS détenus en propre par la Banque a été réalisée le 06 janvier 2012 suite à une décision du Comité de Stratégies, générant un gain de FCFA 5 662 millions.

COMPTES ANNUELS

Note 9 : Créances sur les banques

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Concours du Marché Monétaire	5280	2 844	2 436
<i>Appels d'offres</i>	5280	2 844	2 436
<i>Pensions et autres</i>		0	0
Avances à moyen terme irrévocables	5514	6 375	-861

Les avances à moyen terme irrévocables sont contractées pour l'essentiel par la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC).

Note 10 : Créances sur les Trésors nationaux

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Avances en Comptes Courants	475 320	471 092	4 228
Avances exceptionnelles	5 017	4 101	915
Crédits à l'Economie Consolidés	80 583	79 306	1 277
Total créances sur les Trésors Nationaux	560 919	554 500	6 420

10.1 Avances en comptes courants

Ces avances correspondent à des tirages en compte courant consentis par la Banque Centrale aux Trésors des Etats membres, pour une année budgétaire, au taux principal de refinancement des établissements de crédit.

Les avances en comptes courants allouées dans le respect de l'article 17 des statuts, y compris les intérêts échus non réglés, se répartissent comme suit:

COMPTES ANNUELS

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Centrafrique	20 731	19 991	740
Gabon	242 500	242 500	0
Tchad	212 089	208 601	3 488
Avances en compte courant	475 320	471 092	4 228

Au 31 décembre 2012, les Trésors tchadien et centrafricain n'ont pas réglés des intérêts échus respectivement à hauteur de 3 488 millions et de 2 242 millions.

10.2 Avances exceptionnelles

Les avances exceptionnelles aux Etats membres concernent essentiellement celles consenties au Trésor centrafricain.

Au cours de l'exercice précédent une avance de FCFA 829 millions (intérêts courus inclus) avait été accordée par la Banque aux Etats Membres, sur décision du Conseil d'Administration du 23 juillet 2012 et résolution du Comité Ministériel du 05 avril 2012, pour le financement du budget de l'exercice 2012 du Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC). Le Comité Ministériel a autorisé la BEAC à prélever les avances consenties sur la part de ses bénéfices revenant aux Etats. Aucun remboursement n'a été effectué par les Etats car les bénéfices n'ont pas été distribués.

10.3 Crédits à l'Economie Consolidés sur l'Etat

Les crédits consolidés sur l'Etat représentent d'une part le montant des refinancements consentis par la BEAC aux banques à capitaux majoritairement publics, qui ont connu des difficultés et n'ont pas pu honorer leurs engagements lors de la restructuration du système bancaire et, d'autre part divers engagements des Trésors Centrafricain et Tchadien.

Au 31 décembre 2012, ces crédits s'analysent comme ci-après, par Etat :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Cameroun	0	24	-24
Centrafrique	47 258	45 957	1 301
Tchad	33 325	33 325	0
Crédits à l'économie consolidés	80 583	79 306	1 277

COMPTES ANNUELS

Note 11 : Contreparties Allocations DTS

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Cameroun	105 275	107 144	-1 870
Centrafrique	31 577	32 138	-561
Tchad	31 747	32 311	-564
Contreparties allocations DTS	168 598	171 593	-2 995

Le poste contreparties des allocations DTS est un poste d'équilibre par rapport aux nouvelles allocations DTS reçues et rétrocédées aux Etats membres qui en ont fait la demande. Pour les Etats membres qui ont souhaité disposer de ces nouvelles allocations, leurs avoirs en DTS sont cédés à la BEAC, contre la mise à disposition au compte courant du Trésor de l'équivalent en FCFA.

Ce compte est valorisé en fonction du cours du DTS. La variation de ce compte au 31 décembre 2012 est consécutive aux ajustements par rapport au cours du DTS.

Note 12 : Valeurs immobilisées

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Immobilisations Financières	49 732	43 925	5 807
Immobilisations Incorporelles	10 666	12 318	-1 652
Immobilisations corporelles	179 025	157 921	21 104
Autres immobilisations	0	1 201	-1 201
Total des immobilisations nettes	239 423	215 365	24 058

COMPTES ANNUELS

12.1 Immobilisations financières

Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Créances sur le Personnel	27 783	23 056	4 727
Titres de participations	21 338	21 338	0
Autres immobilisations financières	3 175	1 824	1 351
Valeurs brutes	52 296	46 218	6 078
Provisions pour dépréciation	2 564	2 293	271
Immobilisations Financières nettes	49 732	43 925	5 807

Les créances sur le personnel dont la variation s'explique par les débloquages, au cours de l'exercice 2012, de nouveaux prêts se ventilent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Prêts immobiliers	10 983	8 182	2 800
Prêts amélioration habitat	6 628	5 413	1 215
Crédits véhicules	7 330	6 405	925
Crédits petits équipements	1 990	2 453	-462
Avances et prêts contentieux	852	602	249
Valeurs brutes	27 783	23 056	4 727
Dépréciation des prêts	1 053	782	271
Créances nettes sur le Personnel	26 730	22 274	4 456

L'augmentation de ce composant est consécutive à une augmentation du volume des prêts aux agents de la Banque qui trouve son fondement dans une révision des conditions d'octroi.

Les titres de participation sont représentatifs des parts que la BEAC détient dans des Banques de Développement et sociétés d'intérêt régional. Ils se détaillent comme suit :

COMPTES ANNUELS

	31/12/2011	Acquisitions	Sorties	31/12/2012
Banque Tchadienne de Développement (actuellement CBT)	43			43
Banque Gabonaise de Développement	840			840
Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale	19 762			19 762
SCI Foyer des Fonctionnaires	8			8
Société Monétique d'Afrique Centrale	660			660
Société SWIFT	25			25
Valeur brute	21 338	0	0	21 338
provisions	711			711
Valeur nette	20 627	0	0	20 627

Les titres comprennent notamment une participation sur la Commercial Bank of Tchad (ancienne Banque Tchadienne de Développement) d'un montant de FCFA 43 millions, provisionnée à 100%. La CBT étant devenue une banque commerciale, cette participation n'est plus conforme avec les statuts de la BEAC. Un accord de principe a été trouvé avec le Gouvernement tchadien pour le rachat de cette participation.

Les titres de la Société Monétique d'Afrique Centrale sont provisionnés à 100%. Les capitaux propres de cette société ayant été entièrement absorbés par les différentes pertes accumulées.

La réforme institutionnelle du projet monétique interbancaire de la CEMAC a été amorcée et à ce titre, la fusion de la SMAC et de l'Office Monétique de l'Afrique Centrale (OMAC), pilotée par la Banque doit aboutir à la reprise de toutes les activités de la SMAC. La situation de la participation de la BEAC au capital de la SMAC devrait être réglée en liaison avec la participation au capital de la nouvelle structure (GIMAC).

La BEAC avait augmenté sa participation auprès de la BDEAC de FCFA 17 192 millions, payable en quatre tranches, dont la dernière a été réglée au cours de l'exercice 2012.

L'engagement restant de la participation au capital de la BDEAC n'a pas varié au cours de l'exercice 2012. Il s'élève donc à FCFA 59 137 millions et est retracé dans le hors bilan.

La Banque centrale a acquis en mars 2010 pour FCFA 22 millions les titres de participation de la société SWIFT, représentant 13 parts. La participation totale de la Banque est de 14 parts, dont une acquise en 2008.

COMPTES ANNUELS

12.2 Immobilisations incorporelles

Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2011	Acquisitions	Sorties	31/12/2012
Licences	1 252		0	1 252
Logiciels informatiques	23 283	441	6	23 718
Réseau de télécommunications	18 706	760	760	18 706
Logiciel Internet	868	0		868
Logiciels en cours	7 162	4 387	3 376	8 173
Valeurs brutes	51 271	5 589	4 143	52 717
Amortissements cumulés	38 953	3 098	0	42 051
Valeurs nettes	12 318	2 491	4 143	10 666

12.3 Immobilisations corporelles

Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2011	Acquisitions	Sorties	31/12/2012
Terrains	7 015	21		7 036
Batiments	208 760	1 657	8 567	201 850
Batiments en cours	73 058	30 707		103 765
Matériel et Mobilier	65 758	6 786	9 706	62 838
Œuvres d'Art	548	6	4	550
Avances et acomptes	541	39	122	458
Valeurs brutes	355 680	39 216	18 399	376 497
Amortissements cumulés	197 759			197 472
Valeurs nettes	157 921	39 216	18 399	179 025

La variation de la valeur brute est liée essentiellement aux bâtiments et bâtiments en cours.

Cependant, des démarches sont en cours pour l'évaluation et l'établissement du titre de propriété des anciens locaux du Bureau de la Banque à Paris (29 rue du Colisée). Il en est de même pour l'immeuble donné à titre gratuit à la Banque par le Gouvernement gabonais et devant abriter le Siège de la COBAC.

COMPTES ANNUELS

Ces évaluations pourraient entraîner la réévaluation de l'ensemble du parc immobilier de la Banque.

Au cours de l'exercice, la BEAC a cédé à la République Gabonaise l'ancien immeuble de la Direction Nationale de Libreville. Toutefois, elle en aura la jouissance à partir du jour du déménagement effectif et complet des services de la BEAC et de leur aménagement dans les nouveaux locaux.

Les principaux bâtiments en cours au 31 décembre 2012 sont les suivants (en millions de FCFA) :

	31.12.2012	31.12.2011	Variation
Nouvel immeuble Libreville	44 359	40 600	3 759
Nouvel immeuble DN Malabo	54 595	28 820	25 775
Nouvel immeuble DN Bangui	2 749	2 267	482
Centre de formation BEAC	544	544	0
Immeuble COBAC	1 014	450	564
Nouvel immeuble Limbé	189	189	0
Nouvel immeuble Abeche	315	188	127
Total	103 765	73 057	30 708

Le nouvel immeuble de la Direction Nationale de Libreville a été réceptionné provisoirement au cours de l'exercice 2012. Le reclassement en immobilisations et le début des amortissements interviendront au moment de la mise en service, conformément à la pratique observée à la Banque Centrale.

Note 13 : Autres actifs – stocks de billets et monnaies non émis

Cette rubrique représente le coût de revient du stock des signes monétaires non émis et se présente comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Stocks des billets non émis	15 848	13 065	2 783
Stocks des pièces non émises	21 737	22 830	-1 093
Stocks de billets et monnaies non émis	37 585	35 895	1 690

COMPTES ANNUELS

Note 14 : FMI - Ajustements

Le compte FMI Ajustements dont le solde est de FCFA 19 102 millions au 31 décembre 2012 enregistre les différences de change sur les comptes FMI N°1 & 2 (en fin d'exercice), Allocations de DTS et Souscriptions de quotes-parts en devises.

Les ajustements des avoirs en DTS sont pris en compte dans les dépôts spéciaux concernant les avoirs des Etats membres et dans les comptes de réserves de réévaluation ou, en fin d'exercice, dans les comptes de charges (en cas de pertes latentes) pour les avoirs en DTS appartenant à la Banque.

Note 15 : Débiteurs divers et comptes de régularisation actif

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Avances diverses au personnel	3 612	3 440	171
Autres débiteurs divers	1 916	3 145	-1 229
Comptes de régularisation - Actif	286	189	97
Valeurs brutes	5 814	6 774	-961
Dépréciations	1 513	1 659	-146
Valeurs nettes	4 301	5 115	-815

Les autres débiteurs divers s'analysent comme suit :

COMPTES ANNUELS

	31.12.2012	31.12.2011	Variation
Etat TVA récupérable/trésor	1 087	1 084	3
Débiteurs divers opérations à régulariser	65	189	-124
Débiteurs divers suspens EASY	67	67	0
Débiteurs divers suspens transferts BDF	64	1 146	-1 082
Débiteurs divers autres opérations	342	365	-23
Caisses d'avance	176	201	-25
Cautions versées	69	65	4
Autres	46	29	17
	1 916	3 145	-1 230
Dépréciation des créances autres débiteurs	1 513	1 659	-146
Autres débiteurs divers	403	1 486	-1 083

La provisions constituée est assise essentiellement sur le risque de non recouvrement de la créance de TVA.

Note 16 : Billets et pièces en circulation

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Billets et Monnaies émis	6 265 991	5 495 969	770 022
Encaisses	3 695 120	3 105 241	589 879
Billets et Monnaies en circulation	2 570 871	2 390 728	180 142

Ce poste résulte de la différence entre la somme des soldes des comptes billets et pièces émis et les encaisses de la BEAC. Le montant de ce poste, représentatif de la valeur faciale des signes monétaires en circulation, a globalement augmenté de FCFA 180 142 millions entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012.

Le solde du compte billets et pièces émis au 31 décembre 2012 est égal au solde initial au 1^{er} janvier 2012, majoré des émissions de l'exercice déduction faite des destructions intervenues au cours de l'exercice.

Les encaisses résultent des inventaires de fin d'exercice des caisses dans les centres conformément aux procédures de l'Emission Monétaire.

COMPTES ANNUELS

Les encaisses de la BEAC comportent un important volume de billets à détruire logé aussi bien dans les caisses « destruction » que « triage ».

La circulation fiduciaire se présente comme suit par Etat Membre à la fin de l'exercice :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Cameroun	705 338	661 995	43 343
Centrafrique	110 789	110 801	-12
Congo	621 561	564 028	57 533
Gabon	426 002	403 005	22 997
Guinée Equatoriale	278 794	250 569	28 224
Tchad	428 387	400 330	28 057
Circulation fiduciaire	2 570 871	2 390 728	180 142

Note 17 : Trésors et Comptables Publics Nationaux

Les comptes courants et de placement des Trésors et autres Comptables Publics Nationaux s'analysent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Comptes courants des Trésors	550 377	831 596	-281 219
Dépôts spéciaux des Trésors	581 154	527 158	53 996
Fonds de stabilisation des recettes budgétaires	544 438	715 271	-170 833
Fonds de réserves pour les Générations futures	1 299 943	1 286 010	13 933
Dépôts des Trésors et Comptables Publics	2 975 911	3 360 035	-384 124

Le fonctionnement des comptes des dépôts des Trésors et Comptables publics Nationaux est précisé dans la note 2.15.

COMPTES ANNUELS

La répartition par Etat de ces comptes au 31 décembre 2012 est la suivante :

	Comptes courants	Fonds de stabilisation des recettes budgétaires	Fonds de réserves pour générations futures	Dépôts spéciaux	Total
Cameroun	82 298	0	0	230 381	312 679
Centrafrique	7 232	0	0	2 080	9 312
Congo	114 999	201 570	1 024 405	14 730	1 355 704
Gabon	57 330	0	200 895	64 774	322 999
Guinée Equatoriale	113 862	327 221	74 643	206 505	722 230
Tchad	174 655	15 647	0	62 684	252 987
Total	550 377	544 438	1 299 943	581 154	2 975 911

Le compte « *Fonds de réserves pour générations futures* » du Trésor Equato Guinéen contenait jusqu'au 31 décembre 2012, des fonds appartenant à l'Instituto de Seguridad Social (INSESO), en dehors des dispositions statutaires. Un protocole d'accord a été signé entre la BEAC et le Gouvernement de la République de Guinée Equatoriale, en vue de régler définitivement la question des placements des fonds dits INSESO à la BEAC. Aux termes de cet accord, il a été convenu que les placements dits « INSESO » sont confondus à ceux du Trésor Equato Guinéen.

Il convient de préciser que les intérêts calculés sur ces fonds jusqu'au 31 août 2011 qui s'élèvent à FCFA 1,3 milliards avaient été enregistrés en charges financières et cantonnés l'exercice précédent. La quote part des intérêts correspondant à la période allant du 1^{er} septembre 2011 au 31 décembre 2012 et estimée à FCFA 760 millions a fait l'objet d'une provision à la clôture de l'exercice 2012.

Note 18 : Dépôts des banques et institutions financières

Cette rubrique se décompose comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Banques et Institutions Financières étrangères	96 547	100 571	-4 024
Banques et Institutions Financières de la Zone	3 365 958	2 383 259	982 699
<i>Comptes courants</i>	2 422 018	1 535 137	886 881
<i>Dépôts et placements</i>	55	13 055	-13 000
<i>Comptes de réserves obligatoires</i>	943 885	835 067	108 818
Total banques et institutions financières	3 462 505	2 483 829	978 676

COMPTES ANNUELS

Les dépôts des banques et institutions financières concernent les comptes ouverts dans les livres de la BEAC au nom des établissements de crédit et établissements financiers de la Zone ainsi que les comptes ouverts par des banques et institutions financières internationales dont le FMI (pour les comptes FMI N°1 et 2).

Les comptes des banques et institutions financières de la Zone comprennent :

- les comptes courants à partir desquels ces établissements effectuent leurs opérations courantes ;
- les comptes de dépôts et placements sur le Marché Monétaire de la BEAC, regroupant toutes leurs opérations de placement auprès de la Banque ;
- les comptes de réserves obligatoires des établissements de crédits ouverts dans les livres de la BEAC.

La variation positive de ce poste est principalement due à l'accroissement des comptes courants. On remarque une baisse sensible des dépôts et placements rémunérés, en raison de la politique restrictive de la Banque concernant les placements des établissements de crédit.

La répartition par Etat au 31 décembre 2012 se présente comme suit :

	Comptes courants	Dépôts et placements	Réserves obligatoires	Total
Cameroun	508 234	0	264 357	772 591
Centrafrique	3 636	0	0	3 636
Congo	502 012	55	236 122	738 189
Gabon	368 228	0	199 537	567 765
Guinée Equatoriale	951 981	0	204 409	1 156 390
Tchad	87 926	0	39 460	127 386
Total	2 422 018	55	943 885	3 365 958

Note 19 : Autres comptes courants

Ce poste regroupe divers comptes ouverts au nom des organismes publics nationaux et sous-régionaux autres que les Trésors et Comptables publics, ainsi que les comptes séquestres pour la libération du capital des établissements de crédit.

Le solde au 31 décembre 2012 est essentiellement constitué des dépôts des organismes ou institutions suivants :

COMPTES ANNUELS

	31.12.2012	31.12.2011	Variation
Compte spécial BDEAC	15 743	15 742	1
Fonds de Garantie des dépôts en Afrique Centrale (FOGADAC)	21 052	9 514	11 538
AIR CEMAC constitution du capital	5 375	5 823	-448
Financement projet intégrateur CEMAC	4 743	4 742	1
CEMAC Compte TCI	3 029	4 060	-1 031
ABG CEMAC	3 414	3 935	-521
BDEAC -Fonds Spécial d'Intégration	827	2 688	-1 861
Centre régional d'Assistance technique-Afrique Centrale	2 023	2 023	0
Compte spécial désigné IDA/UGRIF	2 964	1 860	1 104
Contribution Communautaire CCI/CEEAC CEMAC	1 979	1 558	421
CEMAC	11 158	1 528	9 630
Conseil National de Crédit	1 504	1 113	391
OHADA	791	729	62
COBAC	720	720	0
Agence Transcongolaise de Communication	674	522	152
Autres comptes courants (moins de 500 millions)	3 128	2 047	1 081
			0
Total	79 125	58 604	20 521

La hausse du niveau du compte de FOGADAC est liée à la contribution versée par les établissements de crédit à ce fonds.

Note 20 : FMI - Allocations des DTS

Elles portent sur des créations de liquidités affectées inconditionnellement aux Etats Membres, proportionnellement à leur quote-part respective au capital du FMI (cf. article 15, section 1 des Statuts du FMI). Chaque nouvelle allocation en D.T.S se traduit par une injection de liquidités internationales et une augmentation des avoirs des Etats Membres, à due concurrence.

Les allocations des DTS se présentent comme suit par Etat membre :

	DTS	Millions FCFA
Cameroun	177	135 563
Centrafrique	53	40 813
Congo	80	60 941
Gabon	147	112 202
Guinée Equatoriale	31	23 929
Tchad	54	41 006
Total	542	414 453

Les valeurs ci-dessus sont confirmées par les relevés du FMI au 31 décembre 2012.

COMPTES ANNUELS

Note 21 : Emprunts et dettes à long et moyen terme

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Emprunt IDA - UGRSP	8 854	8 854	0
Emprunt IDA - UGRIF	1 659	1 057	602
Total emprunts et dettes	10 513	9 911	602

L'emprunt IDA – UGRSP (Unité de Gestion des Réformes des Systèmes de Paiements) : la volonté de moderniser le système de paiement de la zone s'est traduite dans le cadre dudit projet. Son coût estimé à 22,6 millions de dollars en avril 2002, est financé sur les fonds propres de la BEAC à hauteur de 4,2 millions de dollars, 3,9 millions de dollars à la charge des institutions financières de la CEMAC et le reste soit 14,9 millions de dollars (11,7 millions DTS) sur crédit de la Banque mondiale, guichet IDA (Prêt IDA 37040). Ce prêt a été obtenu avec un différé de 15 ans et les remboursements débuteront à compter du 15 janvier 2013 conformément au tableau d'amortissement.

L'emprunt IDA – UGRIF (Unité de Renforcement des capacités des Institutions Financières de la CEMAC) a été mis en place dans le cadre du programme de renforcement des capacités des institutions financières de la CEMAC. A cet effet, la Banque a signé une lettre d'accord avec la Banque Mondiale, en Novembre 2006 autorisant l'ouverture d'une ligne de financement de USD 600 000 dans les livres de la BEAC.

Note 22 : Provisions

Ce poste enregistre les différentes provisions constituées par la Banque en vue de la couverture des risques et charges et de dépréciation de certains éléments d'actif. Au 31 décembre 2012, cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2011	Variation de l'exercice		31/12/2012
		Dotations	Reprises	
Provisions pour litiges (risque judiciaire)	500	760	150	1 110
Autres provisions pour pertes de changes	0			0
Provisions pour indemnités de départ	11 810	16	2 868	8 958
Autres provisions pour risques et charges (risques généraux)	2 239	1 507		3 746
Autres provisions pour risques et charges (Avcés et actes aux fournisseurs)	0	500		500
Autres provisions pour risques et charges (Pôle Dettes)	195			195
Autres provisions pour risques et charges (Prêts & Avances au Personnel)	623		295	328
Autres provisions pour risques et charges (solde BNP BEP)	0			0
Total des Provisions	15 367	2 783	3 313	14 838

COMPTES ANNUELS

La provision la plus importante est celle relative aux indemnités de départ. Elle est destinée à couvrir les indemnités versées par la Banque aux agents à leur départ à la retraite ainsi que les indemnités à verser aux membres du Gouvernement au moment de leur départ de la Banque. Ces indemnités sont prévues par les statuts du personnel pour les agents et par leurs contrats respectifs pour les membres du Gouvernement de la Banque.

Au 31 décembre 2012, les indemnités de départ à la retraite sont estimées à environ FCFA 30 766 millions dont FCFA 8 958 millions comptabilisées en dettes provisionnées au bilan et FCFA 21 808 millions comptabilisés en hors bilan.

Au cours de l'exercice, la Banque a opté de ne comptabiliser désormais en dettes provisionnées au bilan que la quote part représentant :

- d'une part la totalité des indemnités relatives aux membres du Gouvernement et assimilés,
- et d'autre part la totalité des engagements à verser aux agents devant faire valoir leurs droits à la retraite dans deux ans

Ainsi, le niveau de la provision pour départ à la retraite comptabilisé au passif du bilan est passé de FCFA 11 810 millions au 31 décembre 2011 à FCFA 8 958 millions au 31 décembre 2012.

La provision pour risques généraux de FCFA 3 746 millions se détaille comme suit :

	31/12/2012
Provisions pour factures impayées	1 488
Provision pour Capital-décès rente antérieur à 2012	887
Provision pour risques pour cotisations sociales impayées aux BEP	411
Provision pour arriérés IRPP DN Congo	700
Provision pour couverture sociale risque du personnel janvier - juin 2013	250
Autres	10
Total	3 746

COMPTES ANNUELS

Note 23 : Report à nouveau

Le report à nouveau débiteur de FCFA 28 156 millions l'exercice précédent représentait la part non encore apurée du résultat négatif de l'exercice 2009. Par résolution n°5 et n°6 du Conseil d'Administration du 29 mars 2012, ce report à nouveau débiteur a été entièrement absorbé comme suit :

	Montant
Résultat net de l'exercice 2011 à affecter au report à nouveau déficitaire (résolution n°5)	7 606
Apurement du report à nouveau déficitaire par imputation sur les réserves facultatives (résolution n°6)	20 550
Total	28 156

La résolution n°6 du Conseil d'Administration du 29 mars 2012 précise que « *la distribution ultérieure des dividendes est subordonnée à la reconstitution des réserves facultatives à leur niveau du 31 décembre 2010* »

Note 24 : Réserves

Ce composant se subdivise en deux sous-postes et se présente comme suit :

	31/12/2011	Variation de l'exercice		31/12/2012
		Augmentation	Diminution	
Réserves représentant l'affectation des résultats non distribués	237 876	4 752	12 943	229 686
Réserves de réévaluation	92 595	14 513	5 616	101 492
	330 471	19 265	18 559	331 178

a) les réserves proprement dites représentant l'affectation des résultats non distribués s'analysent comme suit :

	31/12/2011	Variation de l'exercice		31/12/2012
		Augmentation	Diminution	
Réserves statutaires	7 982	3 471		11 453
Réserves de garantie de change	83			83
Réserves facultatives	35 967		12 943	23 024
Réserves des Etats membres	114 687			114 687
Réserves pour investissements immobiliers	77 651			77 651
Réserves pour prises de participation	1 019	1 000		2 019
Réserves spéciales	106			106
Autres réserves	381	281		662
Total des Réserves	237 876	4 752	12 943	229 686

COMPTES ANNUELS

- la réserve statutaire : il est prélevé 15% des bénéfices pour la dotation de cette réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve statutaire atteint la moitié du capital (*article 36 des Statuts*) ;
- les réserves facultatives dont le mode de dotation est fixé par l'article 37 des Statuts de la Banque ;
- la réserve des Etats membres, initialement dédiée aux cinq Etats fondateurs, est désormais élargie à la Guinée Equatoriale, après le versement d'une contribution par celle-ci en 2007 ;
- la réserve pour investissements immobiliers, destinée à couvrir les investissements immobiliers de la Banque ;
- la réserve pour prise de participation ;
- la réserve spéciale ;
- le solde des autres réserves qui représente le reliquat non distribué des gratifications complémentaires à verser au personnel.

Les variations observées au cours de l'exercice 2012 sont consécutives aux propositions du Conseil d'Administration et aux décisions du Comité Ministériel du 29 mars 2012 approuvant et ratifiant les comptes de l'exercice 2011.

- b) les réserves de réévaluation correspondent aux ajustements des comptes de réévaluation devises et or et à l'amortissement du compte de réévaluation de la différence constatée lors du reclassement des titres de trading en titres d'investissement.

Note 25 : Capital, primes et fonds de dotation

Ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Capital	88 000	88 000	0
Fonds de dotation reçus des actionnaires	3 507	3 507	0
Total capital	91 507	91 507	0

Ce poste comprend, outre le capital de la Banque réparti à parts égales entre les Etats membres (*article 2 des Statuts*), les fonds de dotation représentatifs des apports hors capital obtenus de certains Etats membres.

COMPTES ANNUELS

Les fonds de dotation correspondent aux terrains reçus des Etats à titre gratuit pour la construction des édifices de la Banque. Ces derniers sont évalués « à dire d'expert » à FCFA 3 507 millions. Il s'agit notamment du Gabon (terrain de la nouvelle Direction Nationale), Cameroun (terrain du nouveau bâtiment du Centre de Limbé), Tchad (terrain du nouveau bâtiment du Centre de Moundou).

Note 26 : Crédeurs divers et comptes de régularisations - passif

Ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Créditeurs Divers	16 746	16 316	430
Comptes de régularisations-Passif	10 077	35 324	-25 247
Total Crédeurs divers et comptes de Régul Passif	26 823	51 640	-24 817

26.1 Les crédeurs divers se détaillent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Fournisseurs	3 366	2 307	1 059
Dettes envers le personnel	4 876	6 811	-1 935
Trésors, produits en instance de recouvrement	6 492	4 365	2 127
Créditeurs divers, divers suspens	668	1 149	-481
CRBC et RNPS	1 056	1 297	-241
Autres	519	387	132
Créditeurs divers	16 746	16 316	430

Le compte « Trésors, produits en instance de recouvrement » correspond aux intérêts échus non réglés. La contrepartie à l'actif de ce compte est logée dans les comptes « Trésors, intérêts échus non réglés ». Ces comptes sont créés pour faciliter le suivi et la traçabilité des intérêts échus et non encore encaissés des Trésors.

COMPTES ANNUELS

26.2 Les comptes de régularisation – passif se présentent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Compte d'apurement des Trésors	26	5 736	-5 710
Compte d'apurement des établissements de crédit	7 527	2 559	4 968
BDF transferts reçus non dénoués	56	20 824	-20 769
Autres	2 468	6 205	-3 737
Compte régularisation - Passif	10 077	35 324	-25 247

Les comptes d'apurement (Trésors et établissements de crédit) servent de lien entre la comptabilité générale (GL) et les transactions financières opérées via SYGMA.

La variation en hausse du compte d'apurement des établissements de crédit est due à des ordres de transfert des établissements de crédit du Congo, de 6 847 millions non dénoués au 31 décembre 2012. Ces opérations ont été régularisées au début de l'exercice 2013.

Note 27 : Résultat sur avoirs extérieurs

Il s'analyse comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Intérêts sur le Compte d'Opérations et le Compte Spécial de Nivellement	81 223	93 252	-12 029
Intérêts sur les autres placements et dépôts	58 354	53 150	5 204
Charges d'intérêts sur le Compte d'Opérations	0	-2	2
Charges sur opérations de marché	-19 741	-18 768	-974
Résultat sur avoirs extérieurs	119 835	127 632	-7 797

Les résultats sur les avoirs extérieurs sont générés par les avoirs en Compte d'Opérations, en Compte Spécial de Nivellement et par les placements et dépôts gérés par la Salle des Marchés, y compris la réserve d'or.

COMPTES ANNUELS

Les intérêts générés par les avoirs en Compte d'Opérations et en Compte Spécial de Nivellement représentent pour l'exercice 2011 la principale source de revenus de la Banque (51,68 % du total des produits au 31 décembre 2012).

Les intérêts sur les avoirs en Compte d'Opérations sont composés :

- des intérêts du Compte d'Opérations, calculés au taux de la facilité marginale de la BCE ;
- des intérêts du Compte Spécial de Nivellement, calculés au taux de refinancement (REFI) de la BCE.

La diminution du niveau des intérêts (-12,90 %) entre les exercices 2011 et 2012 est liée essentiellement à une évolution à la baisse des taux de rémunération. En effet, les taux moyens de rémunération du Compte d'Opérations et du Compte Spécial de Nivellement sur l'exercice 2012 sont respectivement de 1,5% et de 0,75%, contre des taux d'ouverture au 1^{er} janvier 2012 de 1,75% et de 1%. Et, ceci malgré une légère augmentation des avoirs auprès du Trésor français (+11,58 %).

Les intérêts sur les autres avoirs extérieurs quant à eux ont sensiblement augmenté en valeur absolue de FCFA 5 204 millions (+9,72 %). Cette variation est consécutive à l'accroissement du portefeuille d'investissement au cours de l'exercice.

Note 28 : Résultat sur opérations avec la clientèle

Il se détaille comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Intérêts sur concours aux Trésors	19 382	20 654	-1 272
Intérêts sur concours aux établissements de crédit	444	417	27
Autres produits reçus de la clientèle	1 232	1 346	-114
Intérêts versés aux Trésors	-22 189	-22 881	692
Intérêts versés aux établissements de crédit	-738	-3 033	2 295
Résultat sur opérations avec la clientèle	-1 868	-3 497	1 629

La clientèle de la Banque est représentée essentiellement par les Trésors et Comptes publics des six Etats membres et les établissements de crédit de la Zone.

COMPTES ANNUELS

Les intérêts sur concours des Trésors intègrent pour FCFA 3 488 millions dus par le Trésor tchadien mais non effectivement encore encaissés à la clôture. Toutefois, le Trésor tchadien à travers une correspondance du Ministre des Finances et du Budget a pris un engagement ferme de s'acquitter sur l'exercice 2013 en quatre échéances trimestrielles des intérêts impayés 2012 constatés sur les avances accordées par la BEAC, par prélèvement automatique sur le compte courant du Trésor.

Note 29 : Résultat sur opérations avec les institutions financières

Il se présente comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Intérêts et commissions reçus du FMI	5	621	-616
Intérêts reçus des autres institutions financières (Intérêts sur la Banque centrale du Congo Démocratique)	0	235	-235
Intérêts et commissions versés au FMI	-63	-210	148
Résultat sur opérations avec les institutions financières	-58	646	-703

La baisse significative enregistré sur ce composant est consécutif aux intérêts reçus du FMI qui sont presque nuls du fait de la cession en janvier 2012 de la quasi-totalité des avoirs en DTS de la Banque.

Note 30 : Produit Net Bancaire

Le produit net bancaire représente la part du résultat liée à l'activité intrinsèque de la Banque. Il se décompose comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Résultat sur avoirs extérieurs	119 835	127 632	-7 797
Résultat sur opérations avec la clientèle	-1 868	-3 497	1 629
Résultat sur opérations avec les institutions financières	-57	646	-703
Produit net bancaire	117 910	124 781	-6 871

Le produit net bancaire a baissé entre 2011 et 2012, consécutivement à la baisse sensible du résultat sur les avoirs extérieurs.

COMPTES ANNUELS

Note 31 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation évalués à FCFA 10 661 millions. Ils sont constitués essentiellement des commissions de transfert tel que présenté dans le tableau ci-dessus :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Commissions de transfert	8 998	7 444	1 554
Autres	1 662	2 126	-463
Total Autres produits d'exploitation	10 661	9 570	1 091

Note 32 : Frais généraux

Les frais généraux représentent les dépenses de fonctionnement de la Banque. Ils sont constitués essentiellement des charges de personnel, des charges de gestion générale et des charges de l'émission monétaire. Au 31 décembre 2012, les frais généraux de la Banque se détaillent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Charges de personnel	49 629	47 564	2 065
Charges de gestion générale	30 479	22 765	7 714
Charges des Organes de Décision et Contrôle	3 125	2 818	307
Charges de l'Emission	12 845	16 869	-4 024
Total frais généraux	96 078	90 015	6 063

L'augmentation des frais généraux est imputable essentiellement aux charges de gestion générale et du personnel. En revanche, on observe une baisse sensible des charges de l'Emission monétaire.

COMPTES ANNUELS

Note 33 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel positif de FCFA 2 783 millions se présente comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Produits exceptionnels	4 524	950	3 574
Charges exceptionnelles	-1 840	-4 518	2 678
Résultat Exceptionnel	2 683	-3 568	6 251

Les produits exceptionnels sont constitués essentiellement du prix de cession de l'ancienne direction nationale de Libreville pour un montant de FCFA 3 000 millions.

Note 34 : Résultat net de l'exercice

Le résultat de l'exercice est bénéficiaire de FCFA 17 951 millions contre FCFA 23 143 millions l'exercice précédent, soit une baisse de FCFA 5 192 millions (-22 %).

COMPTES ANNUELS

Note 35 : Hors bilan**Hors bilan actif**

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Dépôts de billets et monnaies non émis	2 553 656	1 362 796	1 190 860
Billets	2 419 410	1 065 191	1 354 219
Pièces	18 746	20 105	-1 359
Dépôts de billets neufs non émis en transit	115 500	277 500	-162 000
Banques - Effets en garantie sur le marché monétaire	17 751	31 836	-14 085
Effets en garantie des concours sur le marché monétaire	12 459	15 857	-3 398
Effets en garantie des avances à moyen terme irrévocable	0	103	-103
Billets globaux de mobilisation sous dossiers BEAC	5 284	2 846	2 438
Certificats de placement émis sur le marché monétaire	8	13 030	-13 022
Chèque et effets à l'encaissement		0	0
Chèques et effets déplacés adressés à l'encaissement		0	0
Avoirs attendus des compagnies aériennes	508	508	0
Prêt IDA UGRSP:Engagements par signature	5 447	6 104	-657
Prêt IDA UGRSP		0	0
Prêt IDA UGRIF	5 447	6 104	-657
Engagements envers le personnel	21 824	15 402	6 422
Indemnités de départ	21 824	15 402	6 422
Quantum des recettes budgétaires Trésors	2 004 527	2 004 527	0
Contributions au capital	59 138	59 138	0
Engagement de participation au capital-BDEAC	59 138	59 138	0
Contrat de fourniture du matériel fiduciaire	16 667	0	16 667
Billets	16 667	0	16 667
Devises et or à placer		0	0
Or à placer		0	0
Contreparties des engagements CIF donnés	41 784	42 998	-1 214
Contreparties des engagements CIF donnés Titres	41 783	42 997	-1 214
Contreparties des engagements CIF donnés espèces	1	1	0
Cautions reçues des Fournisseurs	9 538	23 197	-13 659
Bons du trésor	370 958	376 941	-5 982
Bons d'équipement sous dossier BEAC	4 047	4 047	0
Bons de Trésors sous dossier BIRD	5 873	5 873	0
Bons de Trésors sous dossier AID	1 173	1 173	0
Bons de Trésors sous dossier FMI QUOTA	355 752	361 735	-5 982
Bons de Trésors sous dossier BAD	3 950	3 950	0
Bons de Trésors sous dossier AMGI	163	163	0
Total Hors-bilan	5 101 798	3 923 446	1 178 352

COMPTES ANNUELS

Hors bilan passif

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Dépôts de billets et monnaies non émis	2 553 656	1 362 796	1 190 860
BEAC, compte de Billets non émis	2 419 410	1 065 191	1 354 219
BEAC, compte de pièces non émises	18 746	20 105	-1 359
Billets neufs non émis en transit	115 500	277 500	-162 000
Banques - Effets en garantie sur le marché monétaire	17 751	31 836	-14 085
Dépôts d'effets en garantie des concours sur le marché monétaire	12 347	14 378	-2 031
Dépôts d'effets en garantie des avances à MT irrécouvrables	112	1 582	-1 470
Dépôts de billets globaux de moilisation sous dossiers BEAC	5 284	2 846	2 438
Comptes de certificats de placement émis sur le marché monétaire	8		8
Certificats de placement retenus en garantie des avances sur le MM		13 030	-13 030
Chèque et effets à l'encaissement		0	0
Chèques et effets déplacés remis à l'encaissement		0	0
Avoirs attendus des compagnies aériennes	508	508	0
Emprunts non débloqués	5 447	6 104	-657
Prêt IDA UGRIF-Contrepartie engagements par signature	5 447	6 104	-657
Contrepartie des engagements su personnel	21 824	15 402	6 422
Indemnités de départ	21 824	15 402	6 422
Quantum des recettes budgétaires des Trésors	2 004 527	2 004 527	0
Trésors-plafonds d'avances en comptes courants	2 035 384	2 035 384	0
Trésor mouvement des effets publics déductibles des recettes budgétaires	-30 857	-30 857	0
Contributions au capital	59 138	59 138	0
Engagement de participation au capital-BDEAC à libérer	59 138	59 138	0
Contrat de fourniture du matériel fiduciaire	16 667	0	16 667
Billets	16 667	0	16 667
Devises et or à placer		0	0
BEAC, compte de placement Or		0	0
Engagements donnés CIF	41 784	42 998	-1 214
Engagements donnés CIF titres remis en garantie	41 783	42 997	-1 214
Engagements donnés CIF Espèces	1	1	0
Cautions reçues de fournisseurs	9 538	23 197	-13 659
Bons du trésor	370 958	376 941	-5 982
Compte de bons d'équipement sous dossier BEAC	4 047	4 047	0
Bons de Trésors sous dossier BIRD	5 873	5 873	0
Bons de Trésors sous dossier AID	1 173	1 173	0
Bons de Trésors sous dossier FMI QUOTA	355 752	361 735	-5 982
Bons de Trésors sous dossier BAD	3 950	3 950	0
Bons de Trésors sous dossier AMGI	163	163	0
Total Hors-bilan	5 101 798	3 923 446	1 178 352

COMPTES ANNUELS**Note 36 : Opérations avec les parties liées**

La Banque désigne comme parties liées, les membres du :

- Comité Ministériel de la CEMAC ;
- Conseil d'Administration ;
- Comité de Politique Monétaire ;
- Comités monétaires et financiers nationaux ;
- Collège des Censeurs ;
- Comité d'Audit ;
- Gouvernement de la Banque.

Aucune transaction n'est effectuée avec les membres de ces organes de décision, de direction ou de contrôle.

Les membres du Gouvernement de la Banque ne bénéficient pas de prêts qui ne soient pas accessibles aux autres agents de la Banque.

La rémunération (traitements, primes et indemnités) des membres du Gouvernement de la Banque (Gouverneur, Vice Gouverneur, Secrétaire Général, Directeur Général de l'Exploitation, Directeur Général du Contrôle Général, Directeur Général des Etudes, Finances et relations Internationales) y compris le Secrétaire Général et Secrétaire Général Adjoint de la Commission Bancaire en Afrique Centrale (COBAC) exprimée en millions de FCFA est la suivante :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Traitement des membres du Gouvernement	2 203	2 254	-51
Total	2 203	2 254	-51

COMPTES ANNUELS

Note 37 : Les effectifs

Les effectifs de la Banque se présentent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Services Centraux	530	540	- 10
COBAC	60	60	-
Bureau de la BEAC à Paris	5	5	-
Cameroun	584	595	- 11
RCA	161	166	- 5
Congo	302	309	- 7
Gabon	291	299	- 8
Guinée Equatoriale	159	169	- 10
Tchad	251	254	- 3
Total	2 343	2 397	- 54

Les effectifs de la Banque seront renforcés au courant de l'exercice 2013 avec l'intégration de 70 AES actuellement en stage au Centre de Formation de la Banque.

Note 38 : Procédure judiciaire

Au 31 décembre 2012, les provisions pour litiges s'élève à FCFA 350 millions contre FCFA 500 millions en 2011.

A noter que dans le cadre des affaires de détournements au Bureau de la BEAC à Paris, les employés impliqués ont quasi tous porté contre la BEAC.

Note 39 : Plan comptable

Le plan comptable annoté est en cours d'approbation par le Conseil d'Administration conformément à l'article 71 des statuts de la Banque.

COMPTES ANNUELS

Note 40 : Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Au titre des événements postérieurs à la clôture de l'exercice, il faut noter :

- l'accord conclu avec le Trésor de Guinée Equatoriale relatif aux placements dits INSESO auprès de la BEAC (voir note 17), qui a nécessité la constitution d'une provision de 760 millions au titre des intérêts à payer au équato-guinéen ;
- l'engagement ferme du trésor Tchadien de s'acquitter en quatre échéances trimestrielles sur l'exercice 2013 des impayés d'intérêts sur les avances accordés par la BEAC en 2012, par prélèvement automatique sur le compte courant du Trésor(voir note 28). Cet engagement a permis la comptabilisation du montant de ces intérêts dans les produits de l'exercice 2012.